

GROUP 20B ACARICIDE

GROUPE 20B ACARICIDE

SHUTTLE[®]/MD 15 SC

MITICIDE/ACARICIDE

FOR USE IN COMMERCIAL GREENHOUSES AND SHADEHOUSES, ON CONTAINER-GROWN ORNAMENTAL, FLORAL, FOLIAGE AND NURSERY CROPS, AND IN COMMERCIAL GREENHOUSES ON CUCUMBERS, PEPPERS, TOMATOES AND EGGPLANTS / POUR UTILISATION DANS LES SERRES ET OMBRIÈRES COMMERCIALES, SUR LES PLANTES ORNAMENTALES, À FLEURS, À FEUILLAGE ET DE PÉPINIÈRES CULTIVÉES EN CONTENANTS, AINSI QUE SUR LES CONCOMBRES, POIVRONS, TOMATES ET AUBERGINES CULTIVÉS DANS LES SERRES COMMERCIALES

DO NOT use this product on any flowers or foliage that are to be cut prior to sale (e.g., long stem roses).
NE PAS utiliser ce produit sur les fleurs ou les feuilles qui seront coupées avant d'être vendues (p. ex., roses à longues tiges).

Not For Residential Use / Non destiné à l'usage résidentiel

COMMERCIAL-AGRICULTURAL / USAGE COMMERCIALE-AGRICOLE

SUSPENSION / SUSPENSION

CAUTION / MISE EN GARDE

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN / GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

READ THE LABEL BEFORE USING / LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

ACTIVE INGREDIENT: / PRINCIPE ACTIF :

Acequinocyl / Acéquinocyl 15.8% / 15,8 %

Contains bronopol at 0.009%, 2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0006%, and 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0014%, as preservatives. / Contient du bronopol à raison de 0,009 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006 % et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0014 %, à titre d'agents de conservation.

REGISTRATION NUMBER 28640 / NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28640

PEST CONTROL PRODUCTS ACT / LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

For Product Use Information Call: 1-800-438-6071 / Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

FOR CHEMICAL EMERGENCY: spill, leak, fire, exposure, or accident, call CHEMTREC 1-800-424-9300.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300.

Net Contents: 1 Litre / Contenu Net : 1 Litre

MITICIDE

UPL AgroSolutions Canada Inc. • 630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406 U.S.A. • 1-800-438-6071



GENERAL INFORMATION

SHUTTLE® 15 SC Miticide is a miticide for the control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and Spruce spider mite (*Oligonychus ununguis*) on greenhouse and shadehouse container-grown ornamental, floral, foliage and nursery crops. This product also controls Two-spotted spider mite on greenhouse cucumbers, peppers, tomatoes and eggplants. When applied to the foliage as directed, SHUTTLE 15 SC Miticide provides quick knockdown and long residual control.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that SHUTTLE 15 SC Miticide contains a Group 20B acaricide. Any mite population may contain individuals naturally resistant to SHUTTLE 15 SC Miticide and other Group 20B acaricides. The resistant individuals may dominate the mite population if this group of acaricides is used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay acaricide resistance:

- Where possible, rotate the use of SHUTTLE 15 SC Miticide or other Group 20B acaricides with different groups that control the same pests in a field.
- Avoid application of more than the maximum number listed in the label and consecutive sprays of SHUTTLE 15 SC Miticide or other acaricides in the same group in a season.
- Use tank mixtures with acaricides from a different group that is effective on the target pest when such use is permitted.
- Acaricide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.
- For further information or to report suspected resistance contact UPL AgroSolutions Canada Inc. at 1-800-438-6071.

PLANT TOLERANCE

Neither the manufacturer nor the seller has determined whether or not SHUTTLE 15 SC Miticide can be used safely on all varieties and cultivars. SHUTTLE 15 SC Miticide has been tested on a variety of plants with no phytotoxicity observed at label rates. Since all plant species and their varieties and cultivars have not been tested for tolerance, it is recommended that a small number of plants be sprayed to make certain that no phytotoxicity occurs, prior to any large scale application to plants.

The end user assumes all risks arising from application of SHUTTLE 15 SC Miticide in a manner inconsistent with its labeling.

Certain varieties of IMPATIENS and MINIATURE ROSES are known to be sensitive to certain pesticides. Before using SHUTTLE 15 SC Miticide for mite control in the production of these ornamentals in particular, test them for sensitivity to SHUTTLE 15 SC Miticide on a limited scale before widespread use.

PREPARATION OF SPRAY SOLUTION

Begin with clean equipment. Add sufficient clean water to the spray tank for one-half of the mix load. Start tank agitation. Add and properly suspend the necessary amount of product before adding any other products. Agitate to ensure thorough mixing while adding the remaining required water. Maintain agitation during mixing and application. DO NOT allow the spray mixture to stand without agitation. If agitation is stopped for any reason, the spray solution must be thoroughly re-mixed prior to any further use. Apply with properly calibrated spray equipment.

APPLICATION

Apply SHUTTLE 15 SC Miticide when treatment thresholds have been reached, as determined by local monitoring. Do not wait until large mite populations have been established. Thorough coverage is required for optimum control. To achieve adequate coverage, use proper spray pressures, nozzles, and nozzle spacing. When used as directed, SHUTTLE 15 SC Miticide is effective for the control of listed mite species, but is not effective against rust mites. SHUTTLE 15 SC Miticide shows efficacy on all mite life stages of susceptible mites. Using SHUTTLE 15 SC Miticide in successive miticide applications is not recommended. Use SHUTTLE 15 SC Miticide as part of a sound resistance management program that includes rotation with other miticide treatments having different modes of action.

GENERAL RESTRICTION AND LIMITATIONS

Do not apply this product through any type of irrigation system. Do not use SHUTTLE 15 SC Miticide in successive miticide applications. Use SHUTTLE 15 SC Miticide in rotation with other treatments having different modes of action.

Not for use in or around residential sites. For use in commercial greenhouses and shadehouses only on container-grown ornamental, floral, foliage and nursery crops and in commercial greenhouses on cucumber, pepper, tomato and eggplant.

DIRECTIONS FOR USE

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, ditches and wetlands), estuaries or marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DO NOT allow effluent or runoff from greenhouses or mushroom houses containing this product to enter lakes, streams, ponds, estuaries, oceans or other waters.

ORNAMENTALS AND NURSERY PLANTS IN GREENHOUSE AND SHADEHOUSES

For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) and Spruce spider mite (*Oligonychus ununguis*) mix 0.21 - 0.46 L of SHUTTLE 15 SC Miticide in 500 litres of water (0.07 - 0.15 g ai/L of solution) and apply as a full coverage spray to the foliage to drip except for roses where the application rate is 0.21 L in 500 litres of water (0.07 g ai/L of solution) (**Table 1** and **2**). Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels. Apply the higher concentration for heavy pest infestations. Do not apply more than a maximum of two applications per year.

Table 1. Application Rate For Ornamental, Floral, Foliage and Nursery Crops in Greenhouses and Shadehouses (For Roses See Table 2)

PEST	Rate of product per 500 litres of water
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>) Spruce spider mite (<i>Oligonychus ununguis</i>)	0.21 - 0.46 L (0.07 - 0.15 g ai/L of solution)

Do not apply more than 0.69 kg ai/ha per crop cycle. Do not apply more than a maximum of two applications per year.

Table 2. Application Rate for Roses in Greenhouses and Shadehouses

PEST	Rate of product per 500 litres of water
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	0.21 L (0.07 g ai/L of solution)

Do not apply more than 0.35 kg ai/ha per crop cycle. Do not apply more than a maximum of two applications per year.

NOTE TO USER: READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT FOR THE INDICATED SPECIAL USE APPLICATIONS:

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than UPL AgroSolutions Canada Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, UPL AgroSolutions Canada Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application.

GREENHOUSE GROWN CUCUMBERS, PEPPERS AND TOMATOES

For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) mix 0.21 - 0.46 L of SHUTTLE 15 SC Miticide in 500 litres of water (0.07 - 0.15 g ai/L of solution) (Table 3) and apply as a full coverage spray to the foliage. Thorough coverage is essential for effective control of Two-spotted spider mite. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels. Apply the higher concentration for heavy pest infestations. Allow a minimum of 21 days between applications of SHUTTLE 15 SC Miticide.

Table 3. Application Rate for Greenhouse Grown Cucumbers, Peppers and Tomatoes

PEST	Rate of product per 500 litres of water
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	0.21 - 0.46 L (0.07 - 0.15 g ai/L of solution)

Do not apply more than 0.69 kg ai/ha per crop cycle. Do not apply more than a maximum of two applications per crop. Do not harvest within one day after the last application.

DIRECTIONS FOR USE IN GREENHOUSE GROWN EGGPLANTS

For control of Two-spotted spider mite (*Tetranychus urticae*) mix 0.21 - 0.46 L of SHUTTLE 15 SC Miticide in 500 litres of water (0.07 - 0.15 g ai/L of solution) (Table 4) and apply as a full coverage spray to the foliage to drip. Actual spray volume will vary depending on the size of plants being sprayed. Application should be made as soon as the mite population reaches economic infestation levels. Apply the higher concentration for heavy pest infestations.

Table 4. Application Rate for Greenhouse Grown Eggplants

PEST	Rate of product per 500 litres of water
Two-spotted spider mite (<i>Tetranychus urticae</i>)	0.21 - 0.46 L (0.07 - 0.15 g ai/L of solution)

Allow a minimum of 21 days between applications of SHUTTLE 15 SC Miticide. Do not use SHUTTLE 15 SC Miticide in successive miticide applications. Use SHUTTLE 15 SC Miticide in rotation with other treatments having different modes of action. Do not apply more than 0.69 kg ai/ha per crop cycle. Do not apply more than a maximum of two applications per crop. Do not harvest within one day after the last application.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

Avoid contact with eyes. Wash concentrate from skin or eyes immediately. Do not inhale fumes. Avoid breathing vapors or spray mist. After use wash hands and other exposed skin. When using do not eat, drink or smoke. Remove and launder contaminated clothing separately from household laundry before reuse. Avoid spray drift. Avoid contamination of ponds, streams, rivers and desirable

vegetation. Store the container tightly closed and away from seeds, feeds, fertilizer, plants and foodstuffs. Observe appropriate provincial buffer zones around bodies of water and wetland areas. Wear a long-sleeved shirt, long pants and gloves during mixing, loading, clean-up and repair. Do not enter or allow worker entry into treated areas for 12 hours following application.

FIRST AID

Remove person from contaminated area; remove contaminated clothing. Keep patient warm, comfortable, and at rest.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 - 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15 - 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to aquatic organisms.

STORAGE

Keep in original container. The product should be stored in the warehouse at a temperature in between 5°C and 35°C and not in direct sunlight. Do not leave bottles in locations where the temperature will be at higher than 40°C, for example in a warehouse, trailer, or transport vehicle without temperature control. Do not leave bottles on roads, asphalt or concrete prior to transport or storage. To close package, make sure the package is folded to form an airtight seal and store under dry conditions. Insecticides and fungicides should be segregated from herbicides to prevent the possibility of cross-contamination. Store away from food or feed.

SPILL HANDLING

Clean up spill immediately. Place product and any contaminated cleanup materials in a chemical waste container. Wash area with soap and water. Pick up wash liquid with additional absorbent and place in a disposable container.

DISPOSAL

Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

UPL, the UPL logo and SHUTTLE are registered trademarks of a UPL Corporation Limited Group Company.

©2022 UPL Corporation Limited Group Company

PMRA20211004-10371-071822

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Acaricide SHUTTLE^{MD} 15 SC est un acaricide utilisé pour la suppression du tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et du tétranyque de l'épinière (*Oligonychus ununguis*) sur les plantes ornementales, à fleurs, à feuilles et de pépinières cultivées en contenants dans les serres et ombrières commerciales. Ce produit supprime également le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) sur les concombres, les poivrons, les tomates et les aubergines cultivés en serres. Lorsqu'il est appliqué sur les feuilles tel qu'indiqué, l'Acaricide SHUTTLE 15 SC produit un effet de choc rapide et une suppression résiduelle de longue durée.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, l'Acaricide SHUTTLE 15 SC contient un acaricide appartenant au groupe 20B. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Acaricide SHUTTLE 15 SC et à d'autres acaricides du groupe 20B. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des acariens si des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Acaricide SHUTTLE 15 SC ou les autres acaricides du même groupe 20B avec des acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus que le nombre maximum de pulvérisations indiqué sur l'étiquette et de pulvérisations consécutives de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC ou d'autres acaricides du même groupe pendant une même saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'acariens traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL AgroSolutions Canada Inc., au 1-800-438-6071.

TOLÉRANCE DES PLANTES

Ni le fabricant ni le vendeur n'ont établi si l'Acaricide SHUTTLE 15 SC peut être utilisé en toute sécurité sur toutes les variétés et cultivars. L'Acaricide SHUTTLE 15 SC a été testé sur une variété de plantes sur lesquelles aucune phytotoxicité n'a été observée aux doses indiquées. Étant donné que les espèces végétales et leurs variétés et cultivars n'ont pas tous été testés pour ce qui est de la tolérance au produit, il est recommandé de pulvériser le produit sur un petit nombre de plants pour s'assurer de l'absence de phytotoxicité, avant de procéder à des pulvérisations à grande échelle.

L'utilisateur assume tous les risques découlant de l'application de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC d'une manière non conforme à son étiquetage.

Certaines variétés d'IMPATIENS et de ROSIERS MINIATURES sont réputées pour être sensibles à certains pesticides. Avant d'utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC pour supprimer les acariens sur ces plantes ornementales, tester à petite échelle la sensibilité à l'Acaricide SHUTTLE 15 SC avant d'en faire un usage à grande échelle.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser de l'équipement propre. Ajouter suffisamment d'eau propre dans le réservoir du pulvérisateur pour préparer la moitié de la charge. Démarrer le système d'agitation du réservoir. Ajouter la quantité nécessaire de produit et attendre qu'elle soit en suspension avant d'ajouter tout autre produit. Agiter pour bien mélanger tout en ajoutant le reste d'eau nécessaire. Maintenir l'agitation durant le mélange et l'application. NE PAS laisser reposer la bouillie de pulvérisation sans agitation. Si l'agitation est interrompue pour quelque raison que ce soit, la bouillie doit être bien remélangée avant toute autre utilisation. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation bien calibré.

APPLICATION

Appliquer l'Acaricide SHUTTLE 15 SC lorsque les seuils de traitement ont été atteints, tel qu'établi par la surveillance locale. Ne pas attendre que de grandes populations d'acariens soient établies. Une couverture intégrale est nécessaire en vue d'une suppression optimale. Pour obtenir une bonne couverture, utiliser des pressions de pulvérisation, des buses et un espacement des buses appropriés. Lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, l'Acaricide SHUTTLE 15 SC supprime efficacement les espèces d'acariens indiqués mais n'est pas efficace contre les phytotes. L'Acaricide SHUTTLE 15 SC est efficace à tous les stades des acariens sensibles. Il n'est pas recommandé d'utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC au cours de plusieurs épandages successifs d'acaricides. Utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC dans le cadre d'un bon programme de gestion de la résistance, qui prévoit la rotation avec d'autres acaricides affichant des modes d'action différents.

RESTRICTION ET LIMITES GÉNÉRALES

Ne pas appliquer ce produit en utilisant quelque type de système d'irrigation que ce soit. Ne pas utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC dans des épandages consécutifs d'acaricides. Utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC en rotation avec d'autres traitements affichant des modes d'action différents.

Ne pas utiliser à l'intérieur ou autour des sites résidentiels. Pour utilisation dans les serres et ombrières commerciales uniquement sur les plantes ornementales, à fleurs, à feuillage et de pépinières cultivées en contenants, et sur les sur les concombres, les poivrons, les tomates et les aubergines cultivés dans les serres commerciales.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats dulcicoles (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS permettre que l'effluent ou le ruissellement des serres ou champignonnières contenant ce produit se déverse dans les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres plans d'eau.

PLANTES ORNEMENTALES ET DE PÉPINIÈRE CULTIVÉES DANS LES SERRES ET OMBRIÈRES

Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) et le tétranyque de l'épinière (*Oligonychus ununguis*), mélanger 0,21 à 0,46 L de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC dans 500 litres d'eau (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie) et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage jusqu'au point d'égouttement, sauf pour les rosiers, dans lequel cas la dose d'application est de 0,21 L dans 500 litres d'eau (0,07 g m.a./L de bouillie) (**Tableaux 1 et 2**). Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Ne pas faire plus de deux applications par année.

Tableau 1. Dose d'application sur les plantes ornementales, à fleurs, à feuilles et de pépinières cultivées dans les serres et ombrières (pour les rosiers, voir le Tableau 2)

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 à 0,46 L
Tétranyque de l'épINETTE (<i>Oligonychus ununguis</i>)	(0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie)

Ne pas appliquer plus de 0,69 kg m.a./ha par cycle de culture. Ne pas faire plus de deux applications par année.

Tableau 2. Dose d'application pour les rosiers cultivés dans les serres et ombrières

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 L (0,07 g m.a./L de bouillie)

Ne pas appliquer plus de 0,35 kg m.a./ha par cycle de culture. Ne pas faire plus de deux applications par année.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres qu'UPL AgroSolutions Canada Inc. (UPL) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CONCOMBRES, POIVRONS ET TOMATES CULTIVÉS EN SERRES

Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), mélanger 0,21 à 0,46 L de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC dans 500 litres d'eau (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie) (Tableau 3) et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage. La couverture intégrale est essentielle pour supprimer efficacement le tétranyque à deux points. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé. Prévoir un intervalle minimum de 21 jours entre les applications de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC.

Tableau 3. Dose d'application pour les concombres, les poivrons et les tomates cultivés en serres

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 à 0,46 L (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie)

Ne pas appliquer plus de 0,69 kg m.a./ha par cycle de culture. Ne pas faire plus de deux applications par culture. Ne pas récolter dans les 24 heures suivant la dernière application.

MODE D'EMPLOI SUR LES AUBERGINES CULTIVÉES EN SERRES

Pour supprimer le tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*), mélanger 0,21 à 0,46 L de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC dans 500 litres d'eau (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie) (Tableau 4) et appliquer de façon à couvrir intégralement le feuillage jusqu'au point d'égouttement. Le volume de pulvérisation réel dépendra de la taille des plants traités. Procéder à l'épandage dès que la population d'acariens atteint un degré d'infestation économique. Utiliser la concentration la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.

Tableau 4. Dose d'application pour les aubergines cultivées en serres

RAVAGEUR	Dose de produit par 500 L d'eau
Tétranyque à deux points (<i>Tetranychus urticae</i>)	0,21 à 0,46 L (0,07 à 0,15 g m.a./L de bouillie)

Prévoir un intervalle minimum de 21 jours entre les applications de l'Acaricide SHUTTLE 15 SC. Ne pas utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC dans des épandages consécutifs d'acaricides. Utiliser l'Acaricide SHUTTLE 15 SC en rotation avec d'autres traitements ayant des modes d'action différents. Ne pas appliquer plus de 0,69 kg m.a./ha par cycle de culture. Ne pas faire plus de deux applications par culture. Ne pas récolter dans les 24 heures suivant la dernière application.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux. Rincer immédiatement les yeux atteints par le concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les vapeurs ou le bouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et la peau exposée. Durant l'emploi, ne pas manger, boire ni fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les remettre. Éviter la dérive de pulvérisation. Éviter de contaminer les étangs, ruisseaux, rivières et la végétation à conserver. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Respecter les zones tampons appropriées établies par la province autour des plans d'eau et des zones marécageuses. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS

Éloigner la personne de la zone contaminée et enlever ses vêtements contaminés. La garder au chaud, confortable et au repos.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petits gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine. Le produit doit être entreposé dans l'entrepôt, entre 5 °C et 35 °C, et à l'abri des rayons du soleil. Ne pas laisser les bouteilles dans des endroits où la température dépassera 40 °C, notamment dans un entrepôt, une remorque, ou un véhicule de transport sans contrôle de température. Ne pas laisser les bouteilles sur la route, l'asphalte ou le béton avant le transport ou l'entreposage. Pour fermer l'emballage, s'assurer que celui-ci est plié de façon à former une fermeture étanche et entreposer dans un endroit sec. Les insecticides et fongicides doivent être entreposés à l'écart des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

EN CAS DE DÉVERSEMENT

Nettoyer tout déversement immédiatement. Déposer le produit et les matériaux de nettoyage contaminés dans un contenant à déchets chimiques. Laver la zone contaminée avec du savon et de l'eau. Ramasser le liquide de lavage avec un matériau absorbant et déposer dans un contenant jetable.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL et SHUTTLE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2022 Société du groupe UPL Corporation Limited

PMRA20211004-10371-071822